
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

26 MARS 2019

PROPOSITION DE DÉCRET

VISANT À MODIFIER LE DÉCRET DU 17 JUILLET 2003 RELATIF À UNE
INTERVENTION DANS LES FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN PUBLIC ET/OU
DANS L'UTILISATION DE LA BICYCLETTE DES MEMBRES DU PERSONNEL EN VUE
D'Y INCLURE NOTAMMENT LA BICYCLETTE À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°768 (2018-2019) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Trachte, Mme Jamouille et Mme Bourgeois	3
---	---	---

1 Amendement n°1 déposé par Mme Trachte, Mme Jamouille et Mme Bourgeois

« Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019. ».

Justification

Cet amendement vise à organiser l'entrée en vigueur de ce décret afin de la faire coïncider avec la prochaine rentrée scolaire.

Art. 2

Il est ajouté un article 2 rédigé comme suit :